

Rapport annuel 2023

Protéger le climat. Promouvoir les PME.



Le robot agricole Firefly – avec l'équipe de Cattera et des agriculteurs du canton de

Fribourg – peut parcourir et désherber de manière autonome les champs de légumes grâce à l'apprentissage Deep-Learning et au traitement laser.

Le projet de Cattera AG a été soutenu en 2023 par la Fondation Suisse pour le Climat.

La protection du climat est un marathon

L'année 2023 a été riche en défis pour la Fondation Suisse pour le Climat. L'afflux continu de projets novateurs en faveur de la protection du climat est encourageant, tout comme le fait qu'un nombre conséquent de solutions qui ont été soutenues se sont établies avec succès sur le marché. En outre, un partenariat scientifique fructueux a été conclu avec l'EPF de Zurich en 2023.

En 2023, la Fondation Suisse pour le Climat a poursuivi son ambition de promouvoir les innovations climatiques « de l'économie pour l'économie ». Au total, 17 nouveaux projets ont été soutenus pour un montant de plus de 2,4 millions de CHF. Cela signifie que le nombre total de projets d'innovation soutenus dépasse désormais les 180. La place économique Suisse-Liechtenstein apparaît ainsi comme un lieu d'innovation porté par l'audace et la créativité.

Par exemple, la société genevoise Lightswing Solar nous a convaincus avec ses modules solaires verticaux légers. Ceux-ci résistent au vent en se balançant. Le projet « plafond circulaire à faible impact carbone » de l'entreprise zougnoise Rematter produit des plafonds durables à partir de bois et d'argile. Ceux-ci sont destinés à remplacer le béton armé, qui a un impact CO₂ plus élevé et des propriétés de circularité moindres. Cattera, un spin-off de l'EPFZ, a développé un robot qui est utilisé pour le désherbage en agriculture. A la page 7, nous présentons plus en détail ces trois projets, qui illustrent le millésime 2023.

Bon nombre des projets et des technologies qui ont été soutenus antérieurement se sont bien établis sur le marché, comme Neustark, qui a bénéficié d'un subside en 2020. L'entreprise a développé un procédé de séquestration du CO₂ dans le béton de démolition. La demande est élevée, car la production mondiale de béton représente environ 7 % des émissions de CO₂. « À Zurich, par exemple, il est obligatoire d'utiliser du béton de démolition avec CO₂ dans les nouvelles constructions », a déclaré Valentin Gutknecht, directeur général de Neustark, au Tages-Anzeiger. « C'est durable et cela aide les technologies comme la nôtre à se faire connaître. »

Le projet de la PME bernoise reCIRCLE, soutenu en 2016, constitue un autre modèle de réussite. L'entreprise remplace les emballages jetables par des emballages réutilisables, de haute qualité et plus écologiques. Les bernois ont récemment participé à un projet de recherche international en qualité de responsables des tests de marché.

Pour Jeannette Morath, directrice générale, le projet reflète la vision de reCIRCLE de soutenir « tout ce qui contribue à soutenir un changement de comportement dans la société. »

Les comités de la Fondation Suisse pour le Climat – le Conseil consultatif qui compte 30 membres et le Conseil de fondation qui compte 10 membres – explorent les projets qu'ils reçoivent deux fois par an et les examinent sur la protection du climat. Cet échange régulier stimule non seulement les partenaires de la Fondation, mais profite également aux projets soutenus, qui bénéficient à leur tour de leur réseau et de leur expertise. La Fondation Suisse pour le Climat est attrayante pour les candidats, mais se révèle aussi un partenaire de choix pour les entreprises partenaires. 31 sociétés de services renommées de la finance, de l'assurance et du conseil se sont engagées en tant que partenaires de la Fondation Suisse pour le Climat. C'est grâce à cet engagement que la Fondation peut fournir ses prestations. Dans le cadre d'une nouvelle coopération lancée en 2023, l'institut construction et technologie de l'école polytechnique fédérale de Zurich (BUK ETHZ) accompagne la Fondation dans l'évaluation technique et scientifique des projets dans le domaine des matériaux et des méthodes de construction. En outre, les projets soutenus seront rendus plus visibles sur le marché.

L'année 2023 a également été marquée par notre 15e anniversaire. Au mois de juillet 2023, une belle soirée dans le cadre de l'Allianz Cinema Night, au Zürichhorn, a servi de cadre idéal pour célébrer le 15e anniversaire de la Fondation. Les invités ont échangé des points de vue dans une atmosphère informelle. L'accent a été mis sur cinq projets financés par la Fondation Suisse pour le Climat. Cet événement de réseautage aura à nouveau lieu en 2024, le lundi 12 août.

En septembre, le Forum Raiffeisen à Berne a accueilli un débat de haut niveau avec un orateur de marque, le conseiller fédéral Albert Rösti. « Les innovations et les technologies de décarbonisation sont très importantes pour atteindre les objectifs de la loi sur la protection du climat, adoptée par la population en juin », a-t-il souligné. Après le conseiller fédéral, un panel a discuté des défis climatiques actuels. Gian Andri Diem, Co-Founder et Managing Partner de dhp technology, représentait les PME; Monika Rühl d'Economiesuisse et Dr. Martin Meyer de la Chambre Economique du Liechtenstein étaient les portes-paroles de l'économie; Prof. Dr. Thomas Stocker, expert bernois du climat, représentait la recherche; Vincent Eckert, directeur de la Fondation Suisse pour le Climat depuis sa création en 2008, représentait la Fondation.



De gauche à droite : Vincent Eckert, Albert Rösti, Monika Rühl, Gian Andri Diem, Dr Martin Meyer, Prof. Dr. Thomas Stocker étaient les orateurs au Forum Raiffeisen en septembre 2023.

En 2023, la politique climatique a été marquée par deux jalons. En juin, les électeurs suisses ont adopté la loi sur le climat et l'innovation. Puis, au second semestre, la loi CO₂ révisée a été traitée par les Chambres fédérales. La Fondation Suisse pour le Climat a pris note de ces développements de manière positive. Depuis sa création en 2008, elle agit comme un accélérateur politiquement indépendant et innovant pour le climat et relie avec succès l'économie à l'économie. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la Fondation Suisse pour le Climat.

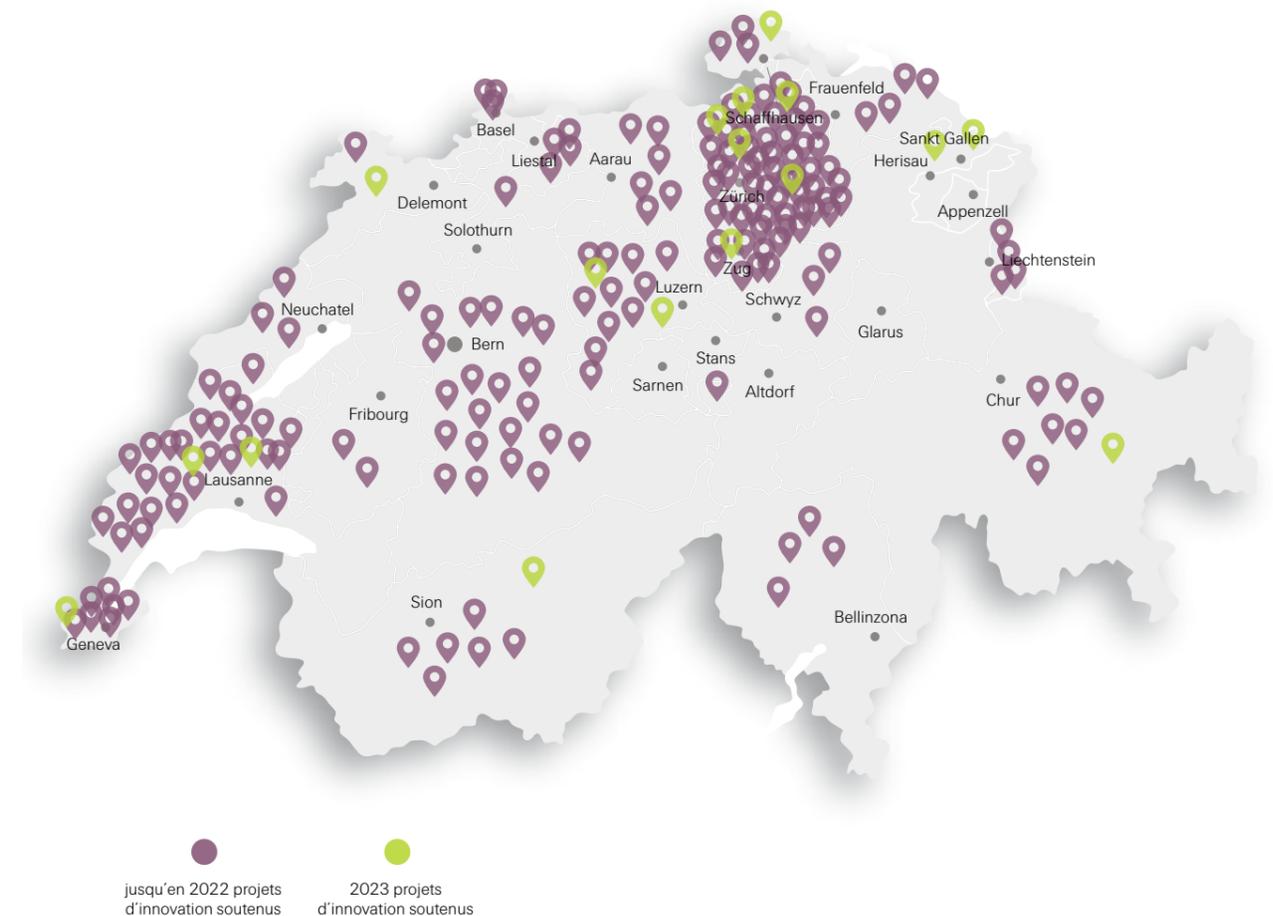
Nous resterons sur la bonne voie pour la seizième année de notre existence. Protéger le climat, promouvoir les PME, est plus important que jamais. La protection du climat n'est pas un sprint, ni une course intermédiaire, c'est un marathon.

Thomas Hügli
Président
du Conseil de fondation

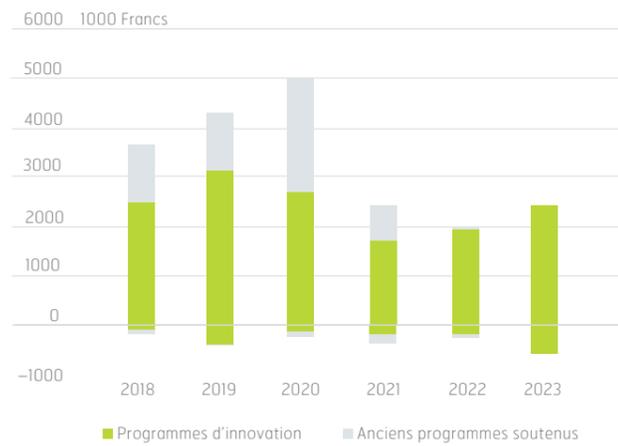
Vincent Eckert
Directeur

La Fondation Suisse pour le Climat soutient des projets dans toute la Suisse et au Liechtenstein

Chaque année, d'innombrables PME contribuent à la protection du climat en développant de nouveaux produits et de nouvelles technologies. Depuis sa création, la Fondation Suisse pour le Climat a soutenu environ 180 projets d'innovation, dont 17 l'année dernière. Une aide financière pour le développement de produits et de solutions innovants et respectueux du climat est ouvert aux PME qui remplissent les critères d'éligibilité. Parmi ceux-ci, il y a notamment le fait d'être établi en Suisse ou au Liechtenstein ainsi qu'un maximum de 250 collaborateurs. Les dates limites de dépôt de dossier sont fixées au 1er mars et au 1er septembre. Plus d'informations sur le processus de soumission de demande et les critères d'éligibilité sur www.klimastiftung.ch/soumettre.

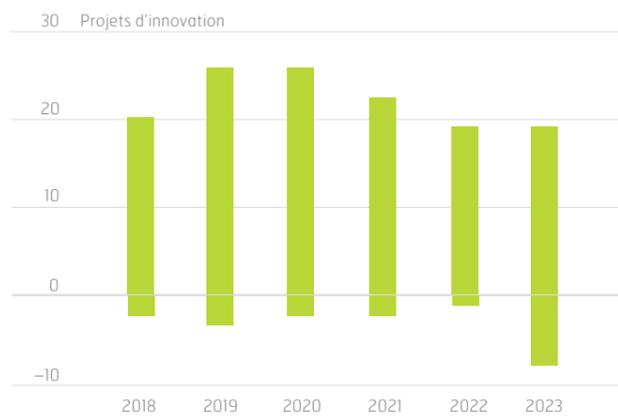


Soutien de projets (en kCHF)



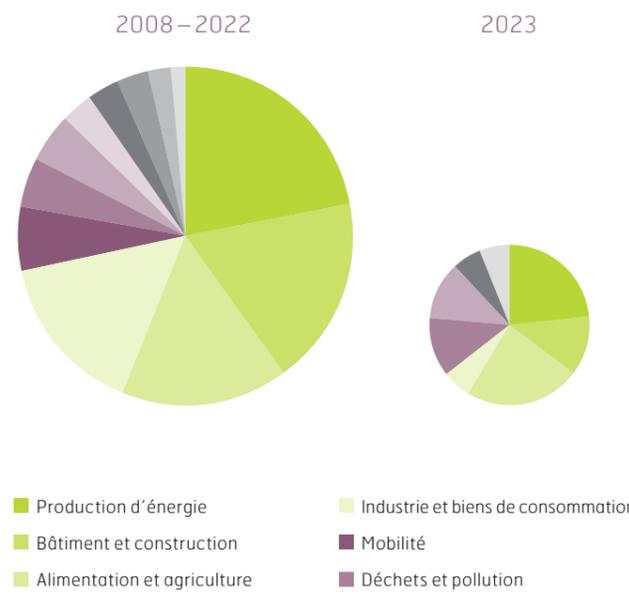
En 2023, la Fondation Suisse pour le Climat a accordé **2.4 millions de CHF** à 17 projets d'innovation. Ceci représente le même nombre de projets soutenus qu'en 2022. En revanche, le montant total accordé a augmenté. En effet, l'année précédente, le soutien s'élevait à 1,9 million de CHF. A la suite de l'arrêt prématuré d'anciens projets, environ 600 000 CHF ont été libérés. Cela se produit lorsqu'un projet ne peut pas fournir les résultats attendus ou que la PME ne peut pas développer la structure nécessaire.

Nombre de projets soutenus



En 2023, la Fondation Suisse pour le Climat a accordé un soutien à un total de **17 projets d'innovation**. Sept projets soutenus les années précédentes ont été interrompus prématurément. Cela se produit lorsque la voie proposée par la PME demandeuse ne conduit pas au succès prévu ou lorsque les structures nécessaires pour établir le projet n'ont pas été mises en place. Les fonds approuvés ont été réalloués au fonds de soutien.

Projets par secteur d'activité



L'essentiel est d'éviter les émissions de CO₂ pour atteindre les objectifs climatiques, peu importe le secteur dans lequel les réductions sont effectuées. C'est la raison pour laquelle la Fondation Suisse pour le Climat soutient des projets dans divers secteurs d'activité. Une analyse des 15 dernières années montre que plus de 70 % des projets soutenus proviennent des secteurs de la production d'énergie, du bâtiment et de la construction, de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que de l'industrie et des biens de consommation. En 2023, l'accent a été mis sur des projets dans les domaines de la production d'énergie, de l'alimentation et de l'agriculture. Le nombre, la qualité des demandes et surtout le potentiel de protection du climat orientent l'affectation des soutiens.

L'innovation climatique au premier plan

Depuis sa création en 2008, la Fondation Suisse pour le Climat a financé 180 projets innovants pour le climat, développés par des PME de Suisse et du Liechtenstein. Des soutiens d'un montant total de 19 millions de francs ont été accordés à cet effet. Ces soutiens sont destinés aux PME qui développent des produits et des technologies ayant un impact durable sur la protection du climat. Jusqu'en 2021, la Fondation a également financé d'autres programmes liés au climat, pour un montant total d'environ 20 millions de francs.



Caterra

L'entreprise Caterra, spin-off de l'EPFZ, a développé le robot agricole « Firefly ». Le robot se déplace électriquement, guidé par un GPS à travers les champs de légumes. Il est équipé de caméras qui permettent d'identifier les mauvaises herbes et d'un laser qui les élimine avec un rayon ciblé. L'objectif est d'atteindre un rendement quotidien d'un hectare (travaux de nuit compris). Le moyen de traitement le plus utilisé contre les mauvaises herbes reste les herbicides, qui génèrent d'importantes émissions de CO₂. Ceci est désastreux pour l'environnement, l'eau potable et les populations d'insectes. Le recours à des machines agricoles lourdes, principalement alimentées au diesel, et à une main-d'œuvre nombreuse pose de plus en plus de problèmes aux agriculteurs. De plus en plus d'agriculteurs recherchent des alternatives.



Rematter

La transformation dans le secteur du bâtiment en Suisse est en cours. Entre 1990 et 2020, les besoins en énergie de chauffage par m² de surface de référence énergétique dans les surfaces habitables ont diminué de 39 % et la part d'énergie fossile utilisée pour fournir de la chaleur a diminué de 19 %. Cependant, le secteur de la construction est toujours responsable d'environ 45 % de toutes les émissions de CO₂. La moitié de ces émissions sont dues aux émissions grises, c'est-à-dire les émissions générées lors de la production, de l'utilisation et du démontage des matériaux de construction. Des solutions sont donc nécessaires. Le « plafond à faible teneur en carbone et circulaire » de la société Rematter à Zoug vise à produire des plafonds durables à partir de bois et d'argile. Ceux-ci sont destinés à remplacer le béton armé, très gourmand en énergie et générateur de CO₂. Rematter combine une fabrication de haute technologie avec une utilisation innovante des matériaux pour offrir des solutions hautement durables et compétitives en termes de prix pour le secteur de la construction.



Lightswing Solar

Afin de produire de l'électricité aussi sur les terres cultivées, la société genevoise Lightswing Solar développe un concept de modules photovoltaïques verticaux légers, qui résistent au vent en se balançant. Cette solution permet l'utilisation de surfaces autrement inaptées à la production électrique. Le montage photovoltaïque bifacial vertical s'avère pertinent sur les surfaces cultivées (ou sur les toits végétalisés), car il permet à la végétation d'occuper presque toute la surface. Aussi, l'eau de pluie et le soleil sont répartis uniformément et l'ombre partielle des panneaux protège la végétation de la sécheresse et des vagues de chaleur. Cette solution permet de réduire l'empreinte écologique d'une énergie solaire produite à un coût raisonnable, en symbiose avec le site et est complètement réversible.

Rapport financier 2023

Bilan	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
Total de l'actif	7 800 846	8 749 380	9 413 998
Fonds de roulement	7 800 846	8 749 380	9 413 998
Liquidités	7 793 594	8 705 821	9 385 057
Dépôt à court terme	–	–	–
Créances / transitoires actifs	7 252	43 558	28 942
Actif immobilisé	–	–	–
Dépôts à terme à la valeur nominale	–	–	–
Total du passif	7 800 846	8 749 380	9 413 998
Capitaux étrangers à court terme	6 577 325	5 668 339	5 459 296
Compte de régularisation passif	294 760	10 339	19 296
Provisions pour subsides accordés aux projets d'innovation	5 095 400	4 983 400	4 973 000
Provisions pour subsides accordés aux projets d'efficacité	847 000	654 600	467 000
Provisions pour subsides accordés aux anciens programmes	340 165	20 000	–
Capitaux étrangers à long terme	–	–	–
Capital de l'organisation	1 223 521	3 081 041	3 954 702
Capital versé	110 000	110 000	110 000
Fonds libres (argent pour soutiens futurs)	1 113 521	2 771 041	3 444 702
Capital lié	–	200 000	400 000
Résultat annuel 2 (après allocation aux fonds libres)	–	–	–

Compte de résultat – du 1er janvier au 31 décembre	2021	2022	2023
Revenus de la Fondation	1 343 159	3 973 484	3 116 963
Dons des entreprises partenaires	1 349 015	3 973 484	3 104 117
Dons des entreprises partenaires (de l'exercice précédent)	–5 856	–	–
Dons (autres)	–	–	12 846
Charges	–3 166 818	–2 115 903	–2 297 421
Subsides aux projets soutenus	–2 798 719	–1 728 176	–1 827 000
Subsides aux projets d'innovation (dons)	–1 703 000	–1 936 000	–2 413 000
Subsides aux projets d'efficacité (dons)	–309 000	–	–
Subsides aux anciens programmes (dons)	–1 137 096	–34 670	–
Renonciation aux subsides des projets d'innovation	153 300	160 000	563 000
Renonciation aux subsides des projets d'efficacité	–	15 400	23 000
Renonciation aux subsides des anciens programmes	197 077	67 094	–
Charges administratives	–368 099	–387 728	–470 421
Charges de personnel	–238 215	–253 650	–295 779
Autres charges administratives	–129 884	–134 078	–174 642
Résultat intermédiaire avant résultat financier	–1 823 659	1 857 581	819 542
Résultat financier	2124	–61	54 119
Produit financier	2 173	–	54 119
Charge financière	–50	–61	–
Résultat intermédiaire après résultat financier	–1 821 535	1 857 520	873 661
Prélèvement / allocation aux fonds libres (soutiens futurs)	–1 821 535	1 657 520	673 661
Allocation au capital lié	–	200 000	200 000
Résultat annuel	0	0	0

Tableau des flux de fonds	2021	2022	2023
Total des flux de fonds issus des activités opérationnelles	–2 410 260	912 227	679 235
Résultat annuel avant résultat du fonds	–1 821 535	1 857 520	873 661
Diminution / augmentation des créances	364 894	–36 306	14 617
Diminution / augmentation des transitoires passifs	266 956	–284 421	8 958
Diminution / augmentation des provisions pour projets	–1 220 575	–624 565	–218 000
Total des flux de fonds issus des activités d'investissement	1 000 000	–	–
(Dés)investissement en immobilisations financières (à court terme)	1 000 000	–	–
(Dés)investissement en immobilisations financières (à long terme)	–	–	–
Total des flux de fonds issus des activités de financement	–	–	–
Total de la variation des liquidités	–1 410 260	912 227	679 235
Liquidités au 1er janvier	9 203 855	7 793 594	8 705 822
Liquidités au 31 décembre	7 793 594	8 705 822	9 385 057
Total de la variation des liquidités	–1 410 260	912 227	679 235

Organes de la Fondation Suisse pour le Climat

La Fondation Suisse pour le Climat a été fondée en 2008 en tant que fondation indépendante d'utilité publique. Elle est placée sous la surveillance de la Confédération.

Le Conseil de fondation (état au 31.12.2023)

Thomas Hügli, AXA, Président; Ursula Finsterwald, LGT Gruppe Holding AG, Vice-présidente; Christian Hofer, Raiffeisen Schweiz; Christian Schilz, Bank Vontobel AG; Daniel Leone, Swiss Re Management Ltd; Daniel Wild, Bank J. Safra Sarasin AG; Ennio Perna, Basler Kantonalbank; Hendrik David, Allianz Suisse; Katrin Frei, Swiss Life; Simon Perrin, Vaudoise Assurances

Direction: Vincent Eckert, Swiss Re, Directeur

Le président ou, en son absence, la vice – présidente conjointement avec un autre membre du Conseil de fondation ou le directeur possèdent l'autorisation de signature. Le droit de signatures collectives est applicable. Le Conseil de fondation peut fixer d'autres règles de signature pour les activités opérationnelles.

Organe de révision: Balmer Etienne AG, Kaufmannweg 4, 6003 Lucerne

Le Conseil consultatif (état au 31.12.2023)

Lukas Bühler, Allianz Suisse; Nadine König, Allianz Suisse; Franka Bosman, AXA; Dominik Scheiben, AXA XL; Christian Nagler; Baloise Group; Marc Sandmeier, Baloise Group; Maxime Schoch, Bank Vontobel; Alexandra Lau, Basellandschaftliche Kantonalbank; Florian Tresch, Basellandschaftliche Kantonalbank; Sarah Zaugg, Basler Kantonalbank; Anne Gillardin, ECA Vaud; Markus Wendler, ECA Vaud; Dominik Mayr, Finnova; Séverine Steiner, Gebäudeversicherung Kanton Zürich; Seth Müller, Glarner Kantonalbank; Martin Rust, Graubündner Kantonalbank; Lukas Greter, LGT Private Banking; Peter Segmüller, LGT Private Banking; Keimpe Keuning, LGT Capital Partners; Jürgen Zeitberger, LLB; Karin Jehle, LIFE Klimastiftung Liechtenstein; Louis Wagner Ley, Mirabaud; Philipp Krejci, Mirabaud; Martina Marchesi, Mobiliar; Nico Kauf, NewRe; Luca Weber, PartnerRe; Sebastian Tomczyk, Raiffeisen Schweiz; Fabienne Fricker, Raiffeisen Schweiz; Tobias Caluori, Sanitas Krankenversicherung; Daniela Schoch, Scor; Katrin Frei, Swiss Life Group; Fabienne Eppisser, Swiss Life Group; Vincent Eckert, Swiss Re; Stephan Zilker, Union Bancaire Privée (UBP); Mikaël Genty, Vaudoise Assurances; Tra My Le, Vaudoise Assurances; Andreas Müller, Zuger Kantonalbank; Benjamin Huber, Zuger Kantonalbank

Concept de la Fondation Suisse pour le Climat: de l'économie pour l'économie et le climat. Sous ce slogan, la Fondation Suisse pour le Climat soutient depuis 2009 des petites et moyennes entreprises (PME) qui souhaitent contribuer à la protection du climat en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. La Fondation est reconnue d'utilité publique et est placée sous la surveillance de la Confédération. En qualité d'initiative de droit privé, la Fondation est financée par le don des entreprises partenaires par le remboursement de la taxe d'incitation sur le CO₂ leur revenant et d'autres dons éventuels.

Évaluation des risques: le Conseil de fondation a procédé à une analyse des risques lors de sa réunion du 10.05.2023. Les résultats sont pris en compte dans les comptes annuels.

Collaborateurs: la Fondation n'emploie pas directement du personnel. Les ressources en personnel nécessaires sont fournies par Swiss Re en tant qu'entreprise partenaire. La Fondation a par ailleurs le statut d'établissement d'affectation du service civil.

Soutiens: Swiss Re met à disposition les bureaux, l'infrastructure et la direction (V. Eckert, 25 %) à titre gratuit. Les membres du Conseil de fondation et du Conseil consultatif travaillent à titre bénévole. Les entreprises partenaires peuvent mettre d'autres aides à disposition (sans frais) telles que: des locaux de réunions, des services de communication, de traduction, de secrétariat et d'impression. Aucun de ces services n'est comptabilisé.

Impressum

Graphisme / mise en page
Swiss Re Corporate Real Estate & Services
Media Services, Zurich

Fondation Suisse pour le Climat
8022 Zurich
info@klimastiftung.ch
www.fondation-climat.ch

Photos (fournies)

Projets: **Caterra AG, Rematter AG, Lightswing Solar Sàrl** (Pages 1 et 7)

Ces projets sont soutenus par la Fondation Suisse pour le Climat.

Complément au rapport financier

Indication des principes utilisés pour l'établissement des comptes annuels: les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions de la loi suisse, en particulier avec les articles relatifs à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO en relation avec l'art. 83a CC). Les comptes annuels ont été structurés sur le modèle de la recommandation Swiss GAAP RPC 21. Événements importants survenus après la date du bilan: aucun événement susceptible d'influencer de manière significative les comptes annuels ou devant être publié ici n'est intervenu entre la date de clôture du bilan et la révision.

Les partenaires de la Fondation Suisse pour le Climat

